Image not found or type unknown

travaux et succession

Par **vafa**, le **25/05/2021** à **17:30**

Don manuel d'une somme d'argent servant à financer des travaux dans la maison d'un de mes fils ; quelle somme prendre en compte au moment du décès : la somme donnée ou celle-ci majorée de la plus value sur la maison ?

Par **Marck.ESP**, le **25/05/2021** à **19:17**

B O N J O U R (A ne pas oublier, c'est plus sympa).

Si la donation a servi à acheter construire, faire des travaux, il y a actualisation de la valeur du bien, mais dans l'état où il se trouvait au moment de la donation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés